



Vior inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de
Vior Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Vior Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2023 et 2022 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation de la dépréciation des biens miniers

Comme décrit à la note 3 des états financiers consolidés, les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Nous avons identifié l'évaluation de la dépréciation des biens miniers comme une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

L'évaluation de la dépréciation des biens miniers a été importante pour notre audit, car le solde des biens miniers de 6 188 494 \$ au 30 juin 2023 est significatif pour les états financiers consolidés. En outre, le processus d'évaluation de la direction est subjectif et nécessite le recours à des jugements et hypothèses, en particulier, mais sans s'y limiter:

- le prix à long terme des matières premières;
- les besoins de trésorerie futurs;
- le potentiel d'exploration;
- la performance opérationnelle;
- les claims abandonnés.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation de la dépréciation des biens miniers ont consisté, entre autres, en ce qui suit :

- nous avons apprécié l'évaluation de la direction des faits et circonstances afin de déterminer si un indice de dépréciation était présent en inspectant les communications de la société, incluant les procès-verbaux et les communiqués de presse et en procédant à des demandes d'informations auprès de la direction;
- nous avons revu les budgets afin d'évaluer l'intention de la direction de poursuivre les travaux de prospection et d'évaluation;
- nous avons inspecté les registres gouvernementaux afin de déterminer si les droits miniers sur ses propriétés étaient valides.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelle ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Val-d'Or
Le 24 octobre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109964

Vior inc.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2023 \$	Au 30 juin 2022 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	2 214 511	1 325 421
Placements	6	1 359 250	500 000
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		105 901	404 735
Taxes de vente à recevoir		30 770	162 671
Comptes débiteurs		81 315	8 328
Actions cotées	7	818 546	831 508
Charges payées d'avance		30 821	29 762
Total actifs courants		4 641 114	3 262 425
Actifs non courants			
Avances payées pour frais d'exploration		8 623	-
Biens miniers	8	6 188 494	5 610 541
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	143 936	191 924
Total actifs non courants		6 341 053	5 802 465
Total de l'actif		10 982 167	9 064 890
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		239 342	414 266
Dépôt reçu pour émission d'actions		-	249 990
Passif lié à la prime sur les actions accréditives		938 100	133 115
Prêts	10	37 127	-
Obligations locatives – partie courante	11	47 741	44 524
Total passifs courants		1 262 310	841 895
Passifs non courants			
Prêts	10	-	31 985
Obligations locatives	11	106 125	153 866
Total passifs non courants		106 125	185 851
Total du passif		1 368 435	1 027 746
Capitaux propres			
Capital social	12	40 045 736	37 495 006
Bons de souscription	13	112 221	269 389
Options d'achat d'actions	14	538 150	423 842
Surplus d'apport		2 262 388	2 045 791
Déficit		(33 344 763)	(32 196 884)
Total des capitaux propres		9 613 732	8 037 144
Total du passif et des capitaux propres		10 982 167	9 064 890

Éventualités et engagements (note 22)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(s) Mark Fedosiewich

Président, chef de la direction et administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Administrateur

Vior inc.

États consolidés du résultat global

(en dollars canadiens)

		Exercices terminés les 30 juin	
	Notes	2023	2022
		\$	\$
Produits			
Honoraires facturés à des partenaires		73 155	1 409
Charges			
Salaires et avantages sociaux	15	357 654	344 698
Honoraires professionnels et de consultation		209 914	174 535
Frais réglementaires		57 284	54 473
Loyer et frais de bureau		60 412	49 377
Communication, conférences et relations avec les investisseurs		152 425	282 493
Rémunération à base d'actions		108 902	70 911
Frais de déplacement		15 392	14 902
Recherche de propriétés minières		4 818	8 889
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	47 988	47 988
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	8	555 041	31 444
		1 569 830	1 079 710
Autres produits (charges)			
Intérêts		62 443	10 896
Gain sur paiements d'option de biens miniers	8	91 000	-
Variation de la juste valeur - actions cotées	7	(53 962)	(1 813 567)
Désactualisation - prêts et obligations locatives	10 - 11	(17 618)	(20 250)
		81 863	(1 822 921)
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		(1 414 812)	(2 901 222)
Recouvrement d'impôt différé	16	266 933	498 435
Résultat net et global		(1 147 879)	(2 402 787)
Résultat de base par action	17	(0,012)	(0,031)
Résultat dilué par action	17	(0,012)	(0,031)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2021		72 944 267	35 651 223	301 167	332 489	2 045 791	(29 794 097)	8 536 573
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(2 402 787)	(2 402 787)
Placement privé accréditif	12	8 305 482	2 292 646	-	-	-	-	2 292 646
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(631 550)	-	-	-	-	(631 550)
		8 305 482	1 661 096	-	-	-	-	1 661 096
Bons de souscription exercés	13	1 725 000	292 545	(33 795)	-	-	-	258 750
Bons de souscription de rémunération	13	-	-	2 017	-	-	-	2 017
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	91 353	-	-	91 353
Frais d'émission d'actions	12	-	(109 858)	-	-	-	-	(109 858)
Solde au 30 juin 2022		82 974 749	37 495 006	269 389	423 842	2 045 791	(32 196 884)	8 037 144
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(1 147 879)	(1 147 879)
Placement privé accréditif	12	8 925 512	2 500 000	-	-	-	-	2 500 000
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(1 071 918)	-	-	-	-	(1 071 918)
		8 925 512	1 428 082	-	-	-	-	1 428 082
Placement privé	12	8 722 614	1 090 327	43 613	-	-	-	1 133 940
Acquisition de biens miniers	8	832 142	101 586	-	-	-	-	101 586
Bons de souscription échus	13	-	-	(199 372)	-	199 372	-	-
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	131 533	-	-	131 533
Options d'achat d'actions échues	14	-	-	-	(17 225)	17 225	-	-
Frais d'émission d'actions	12	-	(69 265)	(1 409)	-	-	-	(70 674)
Solde au 30 juin 2023		101 455 017	40 045 736	112 221	538 150	2 262 388	(33 344 763)	9 613 732

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(1 147 879)	(2 402 787)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation de la juste valeur – actions cotées	53 962	1 813 567
Rémunération à base d'actions	108 902	70 911
Amortissement de la subvention gouvernementale différée	-	(4 772)
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	47 988	47 988
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	555 041	31 444
Désactualisation – prêts et obligations locatives	17 618	20 250
Recouvrement d'impôt différé	(266 933)	(498 435)
	(631 301)	(921 834)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	131 901	(80 303)
Comptes débiteurs	(72 987)	75 723
Charges payées d'avance	(1 059)	(6 845)
Comptes créditeurs et charges à payer	(115 913)	114 268
	(58 058)	102 843
	(689 359)	(818 991)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Placement privé	1 133 940	-
Placement privé accréditif	2 500 000	2 292 646
Dépôt reçu pour émission d'actions	(249 990)	249 990
Frais d'émission d'actions	(70 674)	(107 841)
Bons de souscription exercés	-	258 750
	3 256 276	2 636 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Additions aux placements	(1 359 250)	(500 000)
Encaissements à maturités	500 000	700 000
Avances payées sur frais d'exploration	(8 623)	-
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration capitalisés	(1 255 723)	(2 869 075)
Paiements sur options de bien miniers	84 000	-
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	361 769	427 020
	(1 677 827)	(2 242 055)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	889 090	(424 501)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 325 421	1 749 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 214 511	1 325 421
Intérêts reçus	37 100	9 594
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 20)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Vior inc. (la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. L'adresse du siège social de la Société est le 995, rue Wellington, bureau 240, Montréal (Québec), H3C 1V3 Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO.

La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens miniers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 juin 2023, la Société a un fonds de roulement de 3 378 804 \$ incluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 2 214 511 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze mois à venir lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir.

Pour poursuivre ses programmes d'évaluation et d'exploration sur ses propriétés et ses activités au-delà du 30 juin 2023, la Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement sous forme d'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, d'exercices d'options d'achat d'actions, et à rechercher des partenaires pour conclure des ententes d'option sur certaines de ses propriétés minérales, et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés (les « États Financiers ») ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 20 octobre 2023.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés. Au 30 juin 2023, Vior USA est devenue inactive.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « Monnaie Fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour). Les profits et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires en monnaie étrangère au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés en résultat net. Les éléments non monétaires ne sont pas reconvertis à la fin de la période et sont évalués au coût historique (convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction), à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à l'établissement des États Financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des certificats de placement garantis encaissables en tout temps ou dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ajusté en fonction des coûts de transaction. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés en résultat net.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants.

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Passifs financiers au coût amorti :

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source, des salaires et des vacances à payer), le dépôt reçu pour émission d'actions et les prêts. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

3.3 Biens miniers

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés au résultat net dès qu'ils sont engagés.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés*.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les biens miniers sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession de biens miniers est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'exploration pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

De plus, la Société peut échanger une propriété conformément aux modalités d'une convention d'échange. Tous les biens reçus en contrepartie d'une propriété sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des biens reçus ne puisse être mesurée de façon fiable, auquel cas l'échange serait évalué à la valeur comptable de la propriété cédée.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'exploration sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'exploration. Les coûts relatifs aux biens miniers font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement.

3.4 Contrats de location

À la date de début d'un contrat de location, un passif est enregistré représentant l'obligation d'effectuer des paiements locatifs (c.-à-d. une « obligation locative ») ainsi qu'un actif représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location (un « actif au titre de droits d'utilisation »).

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour les paiements de loyers effectués à ou avant la date de début, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation de tout coût de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location sur une base linéaire. De plus, le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur et, le cas échéant, est ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative afférente.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

La charge d'intérêts liée à l'obligation locative est comptabilisée séparément de la dotation aux amortissements liée à l'actif au titre de droits d'utilisation. L'obligation locative est réévaluée à la survenance de certains événements (par ex., si une modification est apportée au contrat de location ou s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements). Et cette réévaluation sera, en règle générale, comptabilisée comme un ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et dont la durée est courte (12 mois ou moins) sera comptabilisé sur une base linéaire à titre de charge à l'état consolidé du résultat global.

3.5 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées. La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2023 et 2022.

3.6 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

3.7 Subvention gouvernementale

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et qu'elle entend respecter les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée en déduction des charges auxquelles elle est liée de façon systématique et dans la même période comptable.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

3.8 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises dont la juste valeur est estimée à l'aide de la méthode de la valeur résiduelle. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions et des bons de souscription.

3.9 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état consolidé du résultat global à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

3.10 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon la méthode de la valeur résiduelle. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est estimée avec le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

3.11 Régime de rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les biens miniers en tant que frais d'exploration à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription de rémunération) selon la nature du paiement. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *options d'achat d'actions* dans les capitaux propres. Les bons de souscription de rémunération liés à des financements sont comptabilisés comme des frais d'émission d'actions en déduction de la rubrique *capital social*. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *bons de souscription* dans les capitaux propres.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées à la rubrique *options d'achat d'actions* sont alors transférées au capital social.

3.12 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

3.13 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

3.14 Information sectorielle

La Société œuvre actuellement dans un seul secteur d'activité, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, Canada à l'exception d'une propriété minière située au Nevada, États-Unis (dont les ententes ont été terminées durant l'exercice terminé le 30 juin 2023 (note 8.8)).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des États Financiers.

Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location implique du jugement et requiert l'établissement d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée. De plus, la direction a fait des estimations pour déterminer le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative (voir note 11).

Biens miniers

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des biens miniers est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable. La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

Se reporter à la note 8 pour l'analyse de la dépréciation des biens miniers.

Le coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés d'un montant de 555 041 \$ relativement aux propriétés Foothills, Lac Merlin, Skyfall et Tonya a été imputé au résultat pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 (31 444 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, relativement aux propriétés Belmont, Foothills et Skyfall). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Les autres biens miniers n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les biens miniers puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospector n'expireront pas dans un proche avenir ou ils seront renouvelés, et des travaux ont été réalisés sur les biens miniers au cours des derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus sur ces propriétés.

Régime de rémunération à base d'actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes (voir note 14).

Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 3.6).

4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir note 3.12).

Continuité d'exploitation et liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration futurs implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités d'exploration dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les 12 mois suivants la fin de la période de présentation.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
Encaisse	1 253 911	1 125 421
Certificats de placement garantis, dont les intérêts sont de 2 % payable annuellement, encaissables en tout temps, échéant le 5 juin 2023	-	200 000
Certificats de placement garantis, dont les intérêts varient entre 3,85 % et 4,05 % payable annuellement, encaissables en tout temps, échéant entre le 1 février 2024 et le 3 avril 2024	960 600	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 214 511	1 325 421

6. PLACEMENTS

Au 30 juin 2022, les placements sont composés de certificats de placement garanti non encaissables avant l'échéance, dont les intérêts qui varient entre 2,94 % à 3,45 % sont payables annuellement, dont les échéances sont entre le 4 mai et le 5 juin 2023 et dont la valeur à l'échéance est de 515 240 \$. Le solde du financement accréditif non encore dépensé selon les restrictions imposées par les financements complété en décembre 2021 représente 428 926 \$ au 30 juin 2022 et ce solde est inclus dans les placements. Tous les travaux d'exploration imposés par les financements accréditifs de décembre 2021 ont été réalisés avant le 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, les placements sont composés de certificats de placement garanti non encaissables avant l'échéance, dont les intérêts qui varient entre 4,7 % à 5,12 % sont payables annuellement, dont les échéances sont entre le 12 décembre 2023 et le 10 juin 2024 et dont la valeur à l'échéance est de 1 425 404 \$. Le solde du financement accréditif non encore dépensé selon les restrictions imposées par les financements complété en mars 2023 représente 2 111 423 \$ au 30 juin 2023 et ce solde est inclus dans les placements et la trésorerie et équivalents de trésorerie. La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

7. ACTIONS COTÉES

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
<i>Actions cotées classées à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	831 508	2 645 075
Acquisitions	41 000	-
Variation de la juste valeur	(53 962)	(1 813 567)
Solde à la clôture de l'exercice	818 546	831 508

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

	Au 30 juin 2023			Au 30 juin 2022		
	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur
	\$		\$	\$		\$
Prospector Metals Corp.	0,140	141 666	19 833	0,47	141 666	66 583
Ridgeline Minerals Corp.	0,205	3 642 500	746 713	0,21	3 642 500	764 925
Stria Lithium Inc.	0,260	200 000	52 000	-	-	-
			818 546			831 508

La Société a complété une succession d'investissements stratégiques dans Ridgeline Minerals Corporation (« Ridgeline »). Ridgeline est une société sans lien de dépendance dont la filiale à part entière établie au Nevada détient l'option d'acquérir une participation de 100 % dans trois projets d'exploration aurifère, Carlin-East, Swift et Selena, tous situés au Nevada, États-Unis. En mai 2019, la Société a investi 210 600 \$ dans le financement de démarrage de Ridgeline, puis la Société a investi dans les rondes de financement subséquentes 247 500 \$ en décembre 2019 et 167 750 \$ en février 2020. Ridgeline a complété son premier appel public à l'épargne (« PAPE ») le 13 août 2020. Au total, la Société a investi dans Ridgeline 625 850 \$ pour 3 642 500 actions.

Dans le cadre d'une entente d'option sur la propriété Ligneris, la Société a reçu des actions de Prospector Metals Corp. (« Prospector ») : 66 666 actions en juillet 2019 évaluées à 50 000 \$ et 75 000 actions en juillet 2020 évaluées à 60 750 \$, pour un total de 141 666 actions évaluées à 110 750 \$ au moment de leur émission.

Dans le cadre d'une entente d'option sur la propriété Mirabelli (note 8.5), la Société a reçu, en mai 2023, 200 000 actions de Stria Lithium Inc. (« Stria ») évaluées à 41 000 \$ au moment de leur émission.

8. BIENS MINIERS

	Participation indivise	Au 30 juin 2022	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépréciation	Au 30 juin 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre Or	s/o						
Coût d'acquisition		646 678	209 168	-	-	-	855 846
Frais d'exploration		2 062 421	515 377	-	(34 696)	-	2 543 102
		2 709 099	724 545	-	(34 696)	-	3 398 948
Belleterre Minéraux							
Critiques	100						
Coût d'acquisition		-	42 309	-	-	-	42 309
Frais d'exploration		-	215 438	-	(4 860)	-	210 578
		-	257 747	-	(4 860)	-	252 887
Big Island Lake							
Coût d'acquisition	100	6 135	1 412	-	-	-	7 547
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	1 412	-	-	-	24 359
Foothills							
Coût d'acquisition	100	18 009	28 432	-	-	(4 027) ¹⁾	42 414
Frais d'exploration		205 298	60 600	-	-	-	265 898
		223 307	89 032	-	-	(4 027)	308 312

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2022	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	(2 650) ²⁾	-
Frais d'exploration		4 702	71	-	-	(4 773) ²⁾	-
		7 352	71	-	-	(7 423)	-
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		289 179	8 994	-	-	-	298 173
Frais d'exploration		365 612	26 547	-	(5 339)	-	386 820
		654 791	35 541	-	(5 339)	-	684 993
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		304 804	3 915	-	-	-	308 719
Frais d'exploration		515 358	5 891	-	(290)	-	520 959
		820 162	9 806	-	(290)	-	829 678
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		166 036	39 536	(125 000)	-	(4 219) ¹⁾	76 353
Frais d'exploration		422 864	125 587	-	(17 750)	-	530 701
		588 900	165 123	(125 000)	(17 750)	(4 219)	607 054
VeZZa-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 767	-	-	-	-	2 767
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		81 091	-	-	-	-	81 091
Autres	100						
Coût d'acquisition		-	1 172	-	-	-	1 172
Frais d'exploration		-	-	-	-	-	-
		-	1 172	-	-	-	1 172
Canada							
Coût d'acquisition		1 436 258	334 938	(125 000)	-	(10 896)	1 635 300
Frais d'exploration		3 671 391	949 511	-	(62 935)	(4 773)	4 553 194
Sous-total – Canada		5 107 649	1 284 449	(125 000)	(62 935)	(15 669)	6 188 494
Nevada, É.U.							
Tonya	s/o						
Coût d'acquisition		343 318	36 480	-	-	(379 798)	-
Frais d'exploration		159 574	-	-	-	(159 574)	-
Sous-total – É.-U.		502 892	36 480	-	-	(539 372)	-
Sommaire							
Coût d'acquisition		1 779 576	371 418	(125 000)	-	(390 694)	1 635 300
Frais d'exploration		3 830 965	949 511	-	(62 935)	(164 347)	4 553 194
Total		5 610 541	1 320 929	(125 000)	(62 935)	(555 041)	6 188 494

1) La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.

2) La Société a abandonné les claims de la propriété.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2021	Additions nettes	Disposition	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre	s/o						
Coût d'acquisition		584 925	61 753	-	-	-	646 678
Frais d'exploration		218 010	2 230 280	-	(385 869)	-	2 062 421
		802 935	2 292 033	-	(385 869)	-	2 709 099
Belmont	100						
Coût d'acquisition		28 080	-	-	-	(28 080) ²⁾	-
Frais d'exploration		-	1 240	-	-	(1 240) ²⁾	-
		28 080	1 240	-	-	(29 320)	-
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		6 135	-	-	-	-	6 135
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	-	-	-	-	22 947
Foothills	100						
Coût d'acquisition		18 542	-	-	-	(533) ¹⁾	18 009
Frais d'exploration		205 298	-	-	-	-	205 298
		223 840	-	-	-	(533)	223 307
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	-	2 650
Frais d'exploration		4 276	426	-	-	-	4 702
		6 926	426	-	-	-	7 352
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		283 000	6 179	-	-	-	289 179
Frais d'exploration		195 746	173 219	-	(3 353)	-	365 612
		478 746	179 398	-	(3 353)	-	654 791
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		297 020	7 784	-	-	-	304 804
Frais d'exploration		506 549	9 581	-	(772)	-	515 358
		803 569	17 365	-	(772)	-	820 162
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		155 577	12 050	-	-	(1 591) ¹⁾	166 036
Frais d'exploration		273 690	163 915	-	(14 741)	-	422 864
		429 267	175 865	-	(14 741)	(1 591)	588 900
VeZZa-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 221	546	-	-	-	2 767
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		80 545	546	-	-	-	81 091
Autres	s/o						
Coût d'acquisition		2 546	-	(2 546)	-	-	-
Frais d'exploration		53	-	(53)	-	-	-
		2 599	-	(2 599)	-	-	-
Canada							
Coût d'acquisition		1 380 696	88 312	(2 546)	-	(30 204)	1 436 258
Frais d'exploration		1 498 758	2 578 661	(53)	(404 735)	(1 240)	3 671 391
Sous-total – Canada		2 879 454	2 666 973	(2 599)	(404 735)	(31 444)	5 107 649

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

	Participation indivise	Au 30 juin 2021	Additions nettes	Disposition	Crédits miniers	Dépréciation	Au 30 juin 2022
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nevada, É.U.							
Tonya	100						
Coût d'acquisition		296 268	47 050	-	-	-	343 318
Frais d'exploration		159 574	-	-	-	-	159 574
Sous-total – É.-U.		455 842	47 050	-	-	-	502 892
Sommaire							
Coût d'acquisition		1 676 964	135 362	(2 546)	-	(30 204)	1 779 576
Frais d'exploration		1 658 332	2 578 661	(53)	(404 735)	(1 240)	3 830 965
Total		3 335 296	2 714 023	(2 599)	(404 735)	(31 444)	5 610 541

- 1) La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.
- 2) La Société a abandonné les claims de la propriété.

8.1 Belleterre

La Société a jalonné des claims dans le secteur de Belleterre et a agrandi la propriété Belleterre à la suite de la signature des ententes décrites ci-dessous.

8.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »).

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à la Société l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

Date de paiement	Montant		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$ (complété)
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-	-	
1er juin 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement (complété)	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement	75 000 \$	
31 mars 2024	-	-	-
30 juin 2025	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	
Total:	2 300 000 \$		2 000 000 \$

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2023, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 888 899 \$ (781 341 \$ au 30 juin 2022) sur les claims reliés à la convention d'option avec JAG.

8.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres miniers une fois que les concessions seront converties en claims et ainsi qu'en s'acquittant de paiements en argent et en émettant les actions de la Société suivants :

Date de paiement	Montant	
6 novembre 2020	Dépôt (complété)	10 000 \$
À la signature de l'entente d'option	Paiement en espèces (complété)	120 000 \$
20 mars 2021 ou à une date rapprochée	Paiement en espèces (complété)	120 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèces ou émission d'actions	600 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèces	250 000 \$
12 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèces ou émission d'actions	500 000 \$
18 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèces ou émission d'actions	500 000 \$
Total:		2 100 000 \$

La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paiement, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de la Société à la Bourse, au moment de l'émission.

8.1.3 Convention d'option – Osisko – propriété Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Minière Osisko inc. (« Osisko ») (amendée le 24 août 2022) sur leur propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit, jusqu'au troisième anniversaire de cette convention d'option, d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans la propriété (la « première option ») en :

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
 - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 14 novembre 2022 par l'émission de 625 000 actions de la Société évaluées à 75 000 \$);
 - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 23 août 2023 par l'émission de 535 714 actions de la Société évaluées à 75 000 \$); et
 - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Pour la présente entente, le prix actuel du marché est défini comme le prix de clôture sur la Bourse au plus tôt de i) la date où les actions sont émises et ii) la date d'anniversaire de cette entente. Advenant que la valeur des actions qui pourraient être émises est moins de 75 000 \$, la Société devrait payer le plein montant en espèces et aucune action ne serait émise.

- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
 - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente (complété); et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans la propriété (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, la Société et Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur la propriété. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

Au 30 juin 2023, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 291 642 \$ (172 393 \$ au 30 juin 2022) sur les claims reliés à la convention d'option avec Osisko.

8.1.4 Autres conventions d'acquisition

En 2021, la Société a signé des ententes afin d'acquérir des blocs de claims qui sont assujettis à des redevances NSR de 1 %, rachetable pour un cumulatif de 4,25 M \$. De plus, un bloc est assujetti à une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 %, dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 3 mars 2023, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Itée afin d'acquérir un bloc de 35 claims pour la somme de 15 000 \$ et l'émission de 60 000 actions de la Société (évaluées à 9 600 \$).

8.2 Belmont

La propriété Belmont a été acquise dans le cadre d'une transaction sur la propriété Skyfall décrite à la note 8.7. Durant l'exercice 2022, la direction a décidé d'abandonner les claims et la propriété a été radiée pour 29 320 \$.

8.3 Big Island Lake

Le 1er mai 2018, la Société avait accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 519 448 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %. Au 30 juin 2022, la Société n'avait toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée de l'option de 51 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

8.4 Foothills

Le 9 mars 2016, la Société avait accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 3 380 983 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %. Au 30 juin 2022, la Société n'avait toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée afin d'exercer ces intérêts. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

8.5 Mirabelli

Le 21 septembre 2020, la Société a signé une entente avec Éric Desaulniers (administrateur de la Société) et Antoine Cloutier, par laquelle la Société pouvait acquérir la propriété Mirabelli, située à environ 300 km au nord de Matagami, en contrepartie de paiements en espèces de 50 000 \$ (20 000 \$ complétés) et réaliser 225 000 \$ de travaux d'ici le 21 septembre 2022 (71 847 \$ complétés). De plus, la Société a jalonné des claims. Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente et procédé à la dépréciation de la propriété au 30 juin 2021 pour un montant de 66 605 \$.

Le 1 mai 2023, la Société a signé une entente définitive avec Stria Lithium Inc. (« Stria ») par laquelle Stria a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans la propriété Mirabelli sur une période de 14 mois, en remplissant les conditions suivantes :

- Compléter, avant le 21 septembre 2023 (complété), au moins 42 000 \$ de travaux d'exploration ainsi que déposer les rapports statutaires requis afin de maintenir la propriété en bon état de conformité en vertu de la *Loi sur les mines, Québec*;
- Effectuer des paiements en espèces à la Société pour un total de 175 000 \$ sur une période de 14 mois (50 000 \$ reçu); et
- Émettre un total de 950 000 actions à la Société sur une période de 14 mois (200 000 actions reçues et évaluées à 41 000 \$).

8.6 Mosseau

La propriété Mosseau est assujettie à deux redevances NSR de 2 %, dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$.

Le 16 novembre 2021, la Société a signé une entente définitive avec SOQUEM inc. (« SOQUEM ») qui consiste en un échange d'intérêts miniers, par lequel la Société a cédé sa participation de 42,3 % dans la propriété Domergue, présentée dans les biens miniers - autres, (SOQUEM 57,7 % - la Société 42,3 %) en échange de la propriété Verneuil, incluse dans le bien minier Mosseau (100 % - SOQUEM). Il n'y a aucune contrepartie d'échange de paiement en espèces ou en actions, cependant, SOQUEM et la Société ont convenu de s'accorder une redevance NSR de 0,5 % sur leurs actifs respectifs, chacune rachetable pour la somme d'un paiement en espèces de 250 000 \$.

8.7 Skyfall

La propriété Skyfall est assujettis à des redevances comme suit :

- Pour 3 blocs de claims, NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables par la Société pour un total de 3 M\$
- Pour un bloc de claims, NSR de 2 %;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 0,5 M\$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Le 20 mai 2022, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 24 claims près de la propriété Skyfall, en contrepartie de l'émission de 40 000 actions de la Société émises en juillet 2022 (évaluées à 5 200 \$).

Le 8 septembre 2022, la Société a signé une entente avec Osisko afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 83 claims près de la propriété Skyfall en contrepartie de l'émission de 107 142 actions de la Société (émises le 6 octobre 2022 et évaluées à 11 786 \$). Certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 1 %.

Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive avec SOQUEM lui accordant un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Skyfall après une période de 2 ans à compter du 1er avril 2023, en remplissant les conditions suivantes:

1. Financement de travaux d'exploration totalisant 2 500 000 \$ selon l'échéancier suivant :
 - a. 500 000 \$ avant le 31 mars 2023 (complété) ;
 - b. un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le 1er avril 2024 ; et
 - c. un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le 1er avril 2025.
2. Paiements en espèces à la Société totalisant 350 000 \$ selon l'échéancier suivant :
 - a. 50 000 \$ à la signature de l'entente définitive (reçu);
 - b. 75 000 \$ au plus tard le 1^{er} avril 2023 (reçu);
 - c. 100 000 \$ au plus tard le 1er avril 2024 ; et
 - d. 125 000 \$ au plus tard le 1er avril 2025.

La Société est l'opérateur.

8.8 Tonya

Le 27 mars 2023, la Société a mis fin à l'entente signée le 14 mars 2018 avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, qui prévoyait l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya. En date du 17 mai 2023, la Société a avisé Gold Range Company LLC qu'elle mettait fin à l'entente relativement au bail minier datée du 28 juillet 2017. Ainsi, au 31 mars 2023, la Société a radié les coûts d'acquisition et les frais d'exploration de la propriété Tonya pour un montant total de 539 372 \$.

9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments
	\$
Coût	
Au 30 juin 2022 et 2023	239 912
Cumul des amortissements	
Au 1 juillet 2021	-
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2022	47 988
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2023	95 976
Valeur comptable nette	
Au 30 juin 2022	191 924
Au 30 juin 2023	143 936

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Le 1er juillet 2021, la Société a signé un bail à Belleterre de 2 ans avec 3 options de renouvellement de 1 an aux mêmes conditions. Le loyer annuel est de 57 000 \$. Un actif au titre de droits d'utilisation de 239 912 \$ et une obligation locative à long terme équivalente (note 11) ont été enregistrés au 1er juillet 2021, avec un taux d'emprunt marginal de 7 % et en considérant que les options de renouvellement seraient levées. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global.

10. PRÊTS

Le 22 avril 2020, la Société a reçu un prêt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ce prêt sans intérêt sert à financer les coûts de fonctionnement et est offert par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Au 1er janvier 2024, la Société a l'option de demander une extension du prêt pour repousser au 31 décembre 2025 le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 20 160 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2022. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 19 840 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et sera constatée à l'état consolidé du résultat global au même rythme que la charge salariale sous-jacente. Un amortissement de 4 772 \$ durant l'exercice 2022 et 8 730 \$ durant l'exercice 2021 ont été reconnus à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global.

Le 1er avril 2021, la Société a reçu un autre prêt de 20 000 \$ en vertu du programme CUEC aux mêmes conditions. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 7 704 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2023. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 12 296 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et a été constatée entièrement à l'état consolidé du résultat global durant l'exercice 2021, au même rythme que la charge salariale sous-jacente.

Le 12 janvier 2022, le gouvernement canadien a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du programme du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts était reportée du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023. Un ajustement de la juste valeur des prêts de la Société de 4 772 \$ a été calculé et enregistré en tant que subvention gouvernementale à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. Le 14 septembre 2023, le gouvernement canadien a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du programme du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts était reportée du 31 décembre 2023 au 18 janvier 2024; aucun ajustement n'a été calculé pour ce court délais additionnel.

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	31 985	31 985
Valeur attribuée à la subvention gouvernementale	-	(4 772)
Désactualisation	5 142	4 772
Solde à la clôture de l'exercice	37 127	31 985

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice terminé le 30 juin 2023	Exercice terminé le 30 juin 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	198 390	-
Addition (note 9)	-	239 912
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	12 476	15 478
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Obligations locatives	153 866	198 390
Déduction – obligations locatives courantes	(47 741)	(44 524)
Obligations locatives non courantes	106 125	153 866
Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés :		
Moins d'un an		69 314
De un à cinq ans		117 078
Obligations locatives non actualisées		186 392

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire. La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'élève à 12 265 \$ au 30 juin 2023 (12 004 \$ au 30 juin 2022). Les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location de l'exercice terminé le 30 juin 2023 s'élèvent à 69 265 \$ (69 004 \$ au 30 juin 2022).

12. CAPITAL SOCIAL

12.1 Autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

12.2 Placement privé accréditif complété le 21 octobre 2021

Le 21 octobre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission de 5 327 628 actions accréditives à 0,28 \$ chacune pour un produit brut total de 1 491 736 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,20 \$, et ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,08 \$ pour une valeur totale de 426 210 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives. Dans le cadre du placement privé, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 52 252 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 69 428 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 222 600 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

12.3 Placement privé accréditif complété le 22 décembre 2021

Le 22 décembre 2021, la Société a complété un placement privé par l'émission de 1 724 519 actions ordinaires accréditives Québec à un prix de 0,29 \$ chacune et 1 253 335 actions accréditives nationales à un prix de 0,24 \$ chacune, pour un produit brut total de 800 910 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,20 \$, la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,09 \$ et 0,04 \$ respectivement, pour une valeur totale de 205 340 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Dans le cadre du placement privé, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 27 007 \$ et a émis des bons de souscription de rémunération permettant à l'intermédiaire d'acquérir 77 586 actions au prix de 0,29 \$ par action jusqu'au 22 décembre 2023. La juste valeur des bons de souscription de rémunération a été estimée à 2 017 \$ ou 0,026 \$ par bon de souscription de rémunération, à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,20 \$, volatilité prévue de 44,4 %, durée prévue de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,0 % et aucun dividende par action.

Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 40 430 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 100 800 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

12.4 Placement privé complété le 22 et 29 juillet 2022

Les 22 et 29 juillet 2022, la Société a complété un placement privé totalisant 8 722 614 unités au prix de 0,13 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 133 940 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,21 \$ par action pour une période de 30 mois. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutive, tel qu'indiqué par le cours à la fermeture des marchés, alors la Société pourra aviser le détenteur de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception de l'avis par le détenteur. De la contrepartie totale reçue pour les unités, 43 613 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 1 090 327 \$ aux actions ordinaires, selon la méthode de la valeur résiduelle. La participation des parties liées totalise 271 440 \$ incluant celle d'Osisko pour 249 990 \$.

Les frais d'émission d'actions totalisent 37 095 \$, dont 35 686 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 1 409 \$ aux bons de souscription.

12.5 Placement privé accréditif complété le 30 mars 2023

Le 30 mars 2023, la Société a complété un placement privé composé de 5 042 017 actions ordinaires accréditives pour les minéraux critiques émis à un prix de 0,2975 \$ chacune et 3 883 495 actions accréditives à un prix de 0,2575 \$ chacune, pour un produit brut total de 2 500 000 \$. A cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,16 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,1375 \$ et 0,0975 \$ respectivement, pour une valeur totale de 1 071 918 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Osisko a exercé son droit de maintenir sa participation en acquérant 6 983 765 actions ordinaires. Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Osisko en date du 17 mars 2021. Immédiatement suivant la clôture du placement privé, Osisko détiendra environ 13,63 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société sur une base non diluée et 14,66 % sur une base partiellement diluée en présumant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko.

Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 3 045 \$, totalisent 33 579 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

13. BONS DE SOUSCRIPTION

13.1 Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin		Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	13 227 586	\$ 0,23	14 875 000	\$ 0,22
Émis lors de placements privés	4 361 307	0,21	77 586	0,29
Exercés	-	-	(1 725 000)	0,15
Échus	(12 150 000)	0,22	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	5 438 893	0,23	13 227 586	0,23

Au 30 juin 2023, les bons de souscription en circulation sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
77 586	0,29	22 décembre 2023
1 000 000	0,30	14 juin 2024
2 403 807	0,21	22 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
1 957 500	0,21	29 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
5 438 893		

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») en vertu duquel certains employés clés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs de services et des services de relations avec les investisseurs peuvent se voir octroyer des Options de la Société. Le 31 octobre 2022, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 5 775 900 à 9 184 000 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la juste valeur des actions. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2023	2022		
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	5 234 000	0,13	4 979 000	0,12
Octroyées	2 830 000	0,14	255 000	0,20
Échues	(150 000)	0,14	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	7 914 000	0,13	5 234 000	0,13
Exerçables à la fin de l'exercice	5 992 333	0,11	4 556 833	0,12

Au 30 juin 2023, les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée \$	Date d'expiration
475 000	475 000	0,10	15 mai 2024
150 000	150 000	0,11	7 juillet 2024
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
150 000	150 000	0,20	24 août 2026
105 000	70 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	40 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	903 333	0,145	20 février 2028
7 914 000	5 992 333		

Le 24 août 2021, la Société a octroyé à un consultant en relations aux investisseurs 150 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,20 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 16 050 \$ soit 0,107 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,20 \$, volatilité prévue de 64,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,9 % et aucun dividende par action.

Le 28 mars 2022, la Société a octroyé à un consultant 105 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,19 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 10 500 \$ soit 0,10 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,19 \$, volatilité prévue de 59,9 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 2,4 % et aucun dividende par action.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Le 11 octobre 2022, la Société a octroyé à un employé 120 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,10 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 5 760 \$ soit 0,048 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,10 \$, volatilité prévue de 51,7 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,2 % et aucun dividende par action.

Le 20 février 2023, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants 2 710 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,145 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 189 700 \$ soit 0,07 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$, volatilité prévue de 51,4 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,3 % et aucun dividende par action.

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des Options.

	Exercice terminé le 30 juin 2023	Exercice terminé le 30 juin 2022
	\$	\$
Rémunération à base d'actions	131 533	91 353
Moins : rémunération à base d'actions capitalisés aux biens miniers	(22 631)	(20 442)
Rémunération à base d'actions présentée à l'état consolidé du résultat global	108 902	70 911

La totalité des paiements fondés sur des actions se rapporte à des transactions qui seront réglées en instruments de capitaux propres et porté au crédit du surplus d'apport.

15. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

15.1 Salaires

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et prime	766 694	773 771
Jetons administrateurs	3 300	2 700
Charges sociales	44 580	50 224
Subvention gouvernementale CUJEC (note 10)	-	(4 772)
	814 574	821 923
Capitalisés aux biens miniers, facturés aux partenaires ou enregistrés en tant que recherche de propriétés minières	(456 920)	(477 225)
Salaires et avantages sociaux présentés à l'état consolidé du résultat global	357 654	344 698

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

15.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et CEO, le vice-président exécutif (depuis le 1 septembre 2020), le vice-président exploration (jusqu'au 30 avril 2021) et la CFO. La rémunération et les avantages des principaux dirigeants comprennent les salaires, bonus, honoraires certains paiements fondés sur des actions. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
<i>Avantages à court terme</i>		
Salaires, bonus et jetons administrateurs	329 550	327 700
Honoraires professionnels	69 713	68 775
Honoraires professionnels comptabilisés dans les frais d'émission d'actions	7 730	10 163
<i>Avantages à long terme</i>		
Rémunération à base d'actions	98 628	23 137
Total de la rémunération des principaux dirigeants	505 621	429 775

La Société a conclu des contrats d'emploi ou de consultation avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 6 à 24 mois de salaire de base (ou d'honoraires) dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou de 12 à 24 mois dans le cas d'un changement de contrôle.

Au 30 juin 2022, des salaires à payer au président sont inclus dans les créditeurs et charges à payer pour une somme de 67 500 \$ (aucun au 30 juin 2023).

15.3 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires en comptabilité de 108 992 \$ (111 408 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2022) dont 7 730 \$ (10 163 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2022) est comptabilisé dans les frais d'émission d'actions et dont 31 549 \$ (32 470 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2022) et pour son équipe;
- Au 30 juin 2023, le montant dû aux parties liées s'élevait à 3 921 \$ (4 869 \$ au 30 juin 2022).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

16. IMPÔT DIFFÉRÉ

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les États Financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
Revenu net avant l'impôt différé	(1 414 812)	(2 902 222)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 %	374 925	768 824
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	18 729	28 578
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(7 149)	(240 299)
Dépenses non déductibles	(36 170)	(25 370)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	449 267	198 177
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	(517 830)	(227 190)
Autres	(14 839)	(4 285)
Recouvrement d'impôt différé	266 933	498 435

Les composantes importantes de la charge d'impôt se détaillent comme suit :

	Au 30 juin	Au 30 juin
	2023	2022
	\$	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	(422 191)	836 095
Incidence fiscale sur les actions accréditives	449 267	198 177
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives	(266 933)	(498 435)
Variation des différences temporaires non constatées	513 939	202 897
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(7 149)	(240 299)
Recouvrement d'impôt différé	266 933	498 435

Aux 30 juin 2023 et 2022, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Au 30 juin 2023		Au 30 juin 2022	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital inutilisées	6 250 461	6 717 762	4 193 280	5 989 743
Actions cotées	45 459	45 459	22 083	22 083
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	158 454	158 454	154 990	154 990
Frais d'émission	181 283	181 283	176 332	176 332
Biens miniers	-	1 284 046	-	265 732
Dépenses RSDE reportées	39 124	57 500	39 124	57 500
Autres	975	975	975	975
	6 675 756	8 445 479	4 586 784	6 667 355

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 30 juin 2022	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2023
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Biens miniers	(326 135)	161 882	(164 253)
Actions cotées	(18 428)	955	(17 473)
Prêts	(2 124)	1 363	(761)
Pertes fiscales inutilisées	346 687	(164 200)	182 487
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives		266 933	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		266 933	

	Solde au 30 juin 2021	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2022
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Biens miniers	(75 517)	(250 618)	(326 135)
Actions cotées	(252 874)	234 446	(18 428)
Prêts	(2 124)	-	(2 124)
Pertes fiscales inutilisées	330 515	16 172	346 687
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives		498 435	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		498 435	

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

Année d'expiration	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2029	-	77 167
2030	-	481 661
2032	-	375 660
2033	324 620	421 800
2034	344 689	345 199
2035	399 238	398 396
2036	384 018	384 018
2038	281 778	281 779
2039	619 025	617 323
2040	501 404	495 458
2041	1 088 845	1 084 484
2042	1 279 862	978 545
2043	1 026 982	776 272
	6 250 461	6 717 762

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Aux 30 juin 2023 et 2022, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

Année d'expiration	Fédéral
	\$
2025	12 725
2026	3 597
2027	2 926
2028	4 643
2029	259
2030	1 098
	25 248

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

17. RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
Résultat net	(1 147 879)	(2 402 787)
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation ¹⁾	93 870 107	78 651 471
Résultat par action		
De base	(0,012)	(0,031)
Dilué	(0,012)	(0,031)

1) Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, 7 914 000 options d'achat d'actions en circulation et 5 438 893 bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet aurait été antidilutif. (5 234 000 options d'achat d'actions en circulation et 13 227 586 bons de souscription en circulation pour l'exercice terminé le 30 juin 2022).

18. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 9 613 732 \$ (8 037 144 \$ au 30 juin 2022) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2023 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour la prochaine année.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont au stade de l'exploration. Ainsi, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire. Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société quant à la gestion du capital pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

19.1 Instruments financiers

Aux 30 juin 2023 et 2022, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés d'actions cotées à la Bourse. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou du taux effectif équivalent au taux du marché.

19.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Aux 30 juin 2023 et 2022, les actions cotées sont comptabilisées à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière selon la hiérarchie de niveau 1.

Aux 30 juin 2023 et 2022, les prêts sont comptabilisés au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière. La juste valeur des prêts se rapproche de leur valeur comptable et a été classée au niveau 2 de la hiérarchie.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

19.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

La juste valeur des prêts est déterminée en utilisant le taux du marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire.

19.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements ainsi qu'aux comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs consistent en intérêts et sommes à recevoir reliés à un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs est écarté parce que la Société a signé des ententes avec des sociétés minières majeures et que le risque de crédit lié aux sommes à recevoir d'un partenaire est nul, ces partenaires ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et placements est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec une banque canadienne ayant une excellente cote de crédit et ses filiales. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2023, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements de 3 573 761 \$ (1 825 421 \$ au 30 juin 2022) pour régler ses obligations courantes (comptes créditeurs et charges à payer et les prêts à court terme avec intérêt) de 279 342 \$ (664 256 \$ au 30 juin 2022 incluant le dépôt reçu pour émission d'actions). Toutes les obligations financières courantes de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales. Les prêts ont une échéance résiduelle de 6 mois.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité d'audit.

Les variations de la juste valeur des actions cotées sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Une variation de 7 % (68 % au 30 juin 2022) du cours des marchés ainsi que de la valeur estimée des actions cotées qui se serait produite le 30 juin 2023 aurait eu un impact de 54 816\$ (565 425 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022).

20. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2023	2022
	\$	\$
<i>Liés aux activités d'investissement :</i>		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisé en réduction des biens miniers	62 935	404 735
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	57 250	116 261
Échange de biens miniers	-	2 599
Acquisition de biens miniers par l'émission d'actions	101 586	-
Actions cotées reçues pour paiement sur option	41 000	-
Rémunération à base d'actions incluse dans les biens miniers	22 631	20 442

21. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La Société a un secteur opérationnel qui est l'acquisition et l'exploration de biens miniers. La Société détient les biens miniers suivants au Canada et aux États-Unis :

	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2022
	\$	\$
Canada		
Coût d'acquisition	1 635 300	1 436 258
Frais d'exploration	4 553 194	3 671 391
Total	6 188 494	5 107 649
États-Unis		
Coût d'acquisition	-	343 318
Frais d'exploration	-	159 574
Total	-	502 892

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2023 et 2022

22. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accreditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2023, la Société a reçu un montant de 2 500 000 \$ pour des placements accreditifs pour lesquels la Société renoncera aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, au 31 décembre 2023 (2 292 646 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022 pour lesquels la Société a renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, au 31 décembre 2022).

Au 30 juin 2023, le solde du montant du financement accreditif non dépensé est de 2 111 423 \$ (428 926 \$ au 30 juin 2022).